



**Intersyndicale départementale des organisations de retraité.e.s
CGT, FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR FP, UNRPA et LSR**

Grenoble, le 02 avril 2020

A Monsieur le Préfet de l'Isère

Monsieur le Préfet,

Nos organisations de retraités CGT, CGT-FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA et LSR de l'Isère s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 en particulier sur les personnes âgées et pour exiger que des mesures immédiates soient prises.

Une situation qui nous scandalise :

Depuis plusieurs jours le gouvernement annonce que le matériel de protection des malades et du personnel va arriver. Pourtant les informations qui nous remontent jour après jour prouvent qu'il n'en est rien. Les infirmiers et infirmières, aides-soignants, médecins, personnels auprès des résidents des maisons de retraite lancent chaque jour des cris d'alarme.

Comment gérez-vous les priorités ? Vies humaines ou production de bien matériels qui peuvent tout à fait être différés ? Une réquisition permettrait de collecter plusieurs dizaines de milliers de masques selon nos informations. Par exemple de grandes ou moyennes entreprises possèdent des stocks de masques importants. Mais, on objecte que les entreprises les gardent dans l'attente d'une reprise du travail. A quoi servent les réquisitions au profit des plus fragiles, des personnes à protéger ? Le ministre de la santé a expliqué que c'était pourtant la priorité du gouvernement. Ces masques qui pourraient sauver des vies dorment dans l'attente de la reprise d'une activité industrielle à un moment où on l'espère la production de masques sera enfin efficiente pour tous et toutes. Ces choix nous scandalisent.

Dans les **EHPAD, les établissements de soins, dans les sociétés de services à la personne** qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent et la peur les saisit. **L'exemple de l'EHPAD « Les Pivoles » à La Verpillière nous fait craindre que de nombreux autres établissements connaissent ce même drame si le personnel n'a pas les moyens de protéger les résidents en se protégeant lui-même.** Le personnel commence à faire défaut, les conditions de vie en EHPAD sont fortement dégradées (solitude des personnes résidentes, rythme des services et soins ralenti). **Le manque de personnel dans les EHPAD et services de santé, déjà vivement dénoncé avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à de la maltraitance institutionnelle, est aujourd'hui une réalité aggravée et difficilement soutenable** (une seule infirmière le week-end pour 80 résidents, difficultés du confinement en chambre dans certains EHPAD même en cas de suspicion du covid-19...).

Des exigences à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la crise :

La générosité et le dévouement sont des valeurs nobles mais elles ne sauraient se substituer au rôle de l'Etat qui doit garantir la continuité et qualité du service public de santé en priorité. La qualité d'une politique publique se mesure à l'aune du sort réservé aux plus fragiles. Quelles sont vos actions pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, des personnes les plus exposées aux risques épidémiques ?

Nos revendications sont évidentes :

Dans les EHPAD, mais aussi à l'hôpital, où les protections manquent cruellement, c'est la vie des personnels, de leurs familles, celle des patients, des résidents d'EHPAD, des personnes dépendantes isolées à domicile, qui sont en jeu. Dans certains EHPAD, les masques ne sont mis à disposition que si un cas confirmé de contamination a été détecté. **Il est de votre responsabilité que toutes les structures de soins et médico-sociales soient dotées immédiatement des protections indispensables : gel hydro alcoolique, gants, masques.... et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout notamment dans les structures accueillant des personnes âgées. C'est une urgence absolue.**

Comment éviter la contamination des plus fragiles alors que les personnels utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail. Si le confinement est effectif, les salariés qui travaillent viennent toutefois de l'extérieur et sont donc potentiellement contaminants. Etre soignant et à la fois source d'épidémie mortelle est évidemment une charge morale impossible à tenir longtemps. Tout doit être mis en œuvre pour que ces personnels travaillent sereinement auprès des personnes dont ils ont la responsabilité. **Quel dispositif protecteur mettez-vous en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ? L'accès gratuit au transport par taxi ?**

Conformément à la loi du 30 juin 2004, nous vous demandons de **garantir la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence** dans toutes les communes du département, ce qui est de votre responsabilité. Il faut que les besoins de toutes les personnes âgées et personnes en situation de handicap soient bien identifiés, qu'elles aient un **numéro d'urgence** à appeler en cas de besoin et que le **portage de courses, de repas et/ou des médicaments** leur soit bien proposé.

Il ne suffit pas d'invoquer la solidarité, le "vivre ensemble", ou le courage du personnel soignant. Il ne suffit pas de les applaudir et de les féliciter, **vous devez d'urgence les protéger.**

Cette pandémie a révélé au grand jour les conséquences des politiques de santé menées depuis des années au nom de la réduction des déficits publics et des économies budgétaires : des milliers de lits ont été fermés dans les hôpitaux, et les EHPAD connaissent un manque de personnel flagrant que nos organisations n'ont cessé de dénoncer auprès des dirigeants politiques. Nous avons été aux côtés des personnels des EHPAD pour soutenir leurs revendications, comme nous avons soutenu celles des personnels hospitaliers ces derniers mois car les conditions de vie et de santé des personnes retraitées, des personnes vulnérables ou dans le grand âge en dépendent. Aucune réponse n'a été apportée. Nous en payons le prix. Il faudra en tirer les leçons.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat dans le département, il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective. Cela passe aussi par une prise en compte des demandes et suggestions émises par les représentants syndicaux dans toutes les structures concernées. Notre démarche doit retenir toute votre attention.

LA VIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNELS SOIGNANTS EN DEPEND !

Nous vous prions d'agréer monsieur le Préfet l'expression de notre considération.

Pour les organisations de retraité(e)s de l'Isère :

USR CGT : Yves RICHARD

FSU retraité.e.s : Elvire DELGADO

UDR FO : Pascal COSTARELLA

UDR Solidaires : Laurent MERINDOL

FGR-FP: Jacques FOGLIARINI

UDR CFE-CGC : Pascal BAUBE

LSR : Claude BOURCHANIN

UNRPA : Jacky DUMAS